



Nunavik Marine Region Commission d'aménagement
Planning Commission de la région marine du Nunavik

Plan de concertation pour l'aménagement de la région marine du Nunavik

MAI 2025

www.nmrpc.ca





TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	2
HISTORIQUE.....	3
RÉGION MARINE DU NUNAVIK.....	4
PHASES.....	5
Phase 1 - Lancement du processus	5
Phase 2 - Préparation initiale et collecte de l'information	6
Phase 3 - Stratégie d'aménagement de la région marine	6
Phase 4 - Aménagement de la région marine	7
Phase 5 - Plan d'utilisation des ressources marines ...	7
Phase 6 - Mise en œuvre et application	8
Phase 7 - Surveillance, évaluation et modification	8
Avec qui la CARMN collaborera-t-elle?	9
Nunavimmiut	9
Peuples autochtones et administrations dont les droits se chevauchent et sont partagés.....	9
Institutions gouvernementales rattachées à l'ARTIN	10
Organisations de revendication territoriale	10
Organismes gouvernementaux.....	10
Établissement d'enseignement et projets de recherche	10
Organisations non gouvernementales (ONG).....	11
Industries et développement économique.....	11
Grand public	11
QUAND ET COMMENT LA CARMN SOLLICITERA-T-ELLE LA COLLABORATION?	12
VOS OPINIONS ET COMMENTAIRES	14
COMMENT LES DÉCISIONS SONT-ELLES PRISES?	15
MISES À JOUR SUR LA STRATÉGIE DE CONCERTATION.....	16
POUR CONTRIBUER	16

INTRODUCTION

L'aménagement de la région marine est un processus qui consiste à gérer les différents espaces océaniques. Ce processus oriente les activités de mise en valeur en fonction des différentes zones et aide les gens à concerter leurs actions autour de priorités communes. L'équilibre est la clé. L'aménagement de la région marine peut soutenir un développement économique durable tout en protégeant féroce­ment l'environnement et la culture. L'aménagement de la région marine mène à la création d'un plan d'utilisation des ressources marines. L'aménagement de la région marine est en fait un outil pour établir une vision commune des zones de l'océan, à l'heure actuelle et pour l'avenir, afin de collaborer ouvertement à la concrétiser.

Toutes les personnes qui le souhaitent doivent pouvoir faire part de leurs opinions et façonner les processus d'aménagement de la région marine. Ce document présente le plan de la Commission d'aménagement de la région marine du Nunavik (CARMN), qui vise à faire connaître l'aménagement prévu pour la région marine du Nunavik et à recueillir des perspectives à son sujet. Il décrit également ce que la CARMN entend faire des commentaires reçus de même que le processus décisionnel.



HISTORIQUE

Le processus d'aménagement de la région marine du Nunavik a été lancé en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik (ARTIN). Ce document suit les exigences en matière de concertation énoncées dans l'ARTIN.

La CARMN a établi des principes de concertation pour l'aménagement de la région marine qu'elle entend respecter. Elle invite le public à commenter ces principes tout au long du processus d'aménagement tout en étant ouverte à adapter ces principes en fonction des commentaires reçus.

Principes de concertation

La CARMN s'engage à :

- Solliciter la participation du public dès le début du processus d'aménagement de la région marine.
- Interagir avec les personnes et les organisations qui le souhaitent au bon moment, en employant des méthodes de concertation efficaces.
- Prévoir suffisamment de temps pour parvenir à une concertation constructive.
- Moduler son approche, reconnaissant que différentes méthodes de concertation peuvent être mieux adaptées à certaines personnes que d'autres.
- Respecter la diversité des gens et leur mode de vie, et leur donner une chance égale de se faire entendre.
- Énoncer clairement l'objectif de chaque activité de concertation et la façon dont vous pouvez y contribuer et vous indiquer la manière dont vos perspectives ont été prises en compte dans le respect des délais prévus.
- Rendre accessibles les documents en ligne pour faciliter la compréhension du processus d'aménagement.
- Communiquer clairement, en évitant le jargon et les acronymes, dans la mesure du possible.

RÉGION MARINE DU NUNAVIK

La région marine du Nunavik est la portion extracôtière du Nunavik (Figure 1). Elle comprend les eaux salées et les îles dans la région extracôtière de la baie James, de la baie d'Hudson, du détroit d'Hudson et la baie d'Ungava. La région marine du Nunavik comprend des zones d'occupation et d'utilisation égales avec les Inuits du Nunavut et des régions de chevauchement des intérêts avec les Cris d'Eeyou Istchee. Les régions de chevauchement des intérêts comprennent une zone inuite, une zone crie et une zone conjointe. Toutes les îles de la région marine du Nunavik relèvent de la compétence du gouvernement du Nunavut. Les eaux salées de la région marine du Nunavik sont divisées : les eaux qui se trouvent au nord du 60e parallèle relèvent de la compétence du gouvernement du Nunavut alors que celles qui se trouvent au sud du 60e parallèle sont de compétence fédérale.

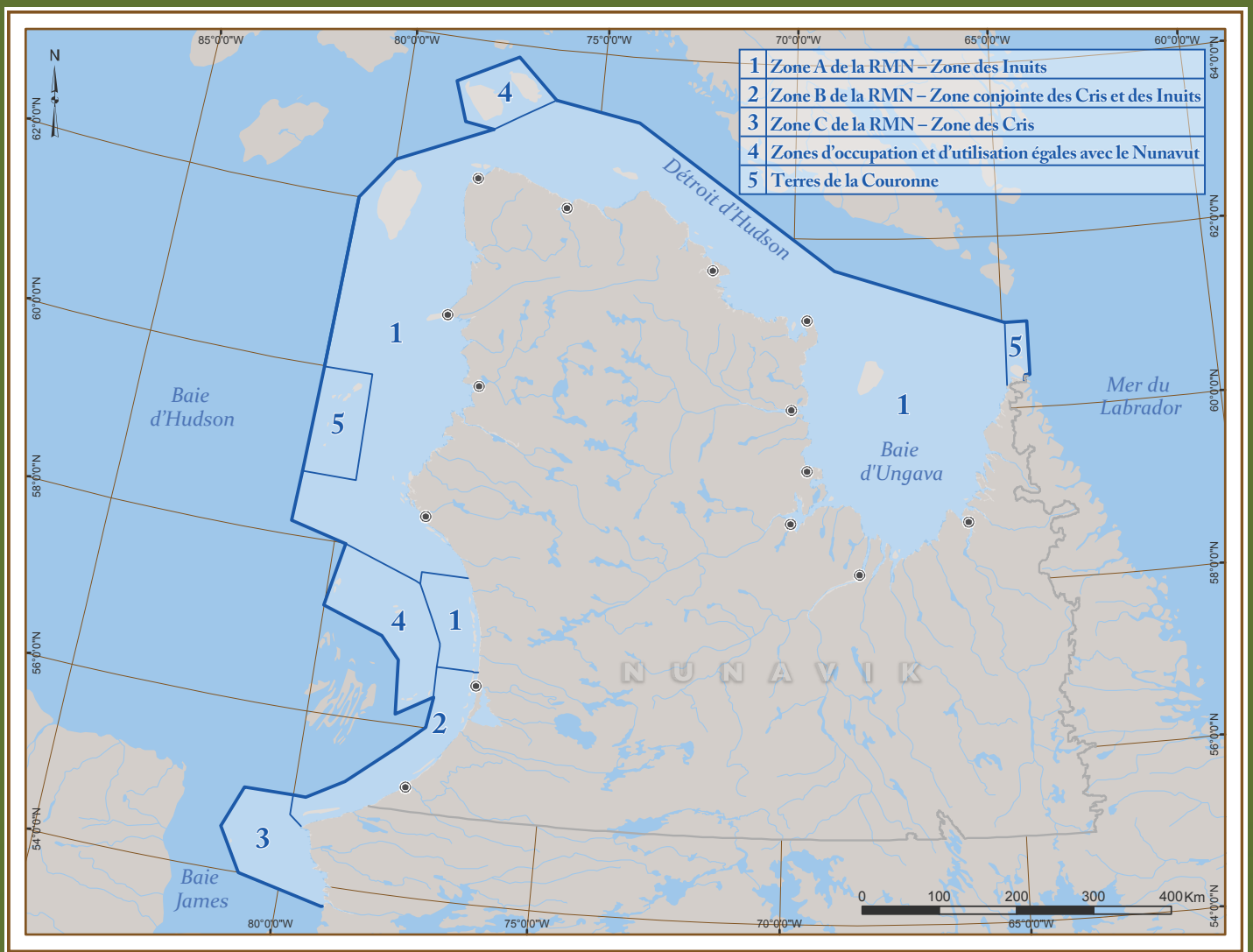


Figure 1 : Région marine du Nunavik

PHASES

La gestion de la région marine du Nunavik par la CARMN peut se structurer en sept phases (Figure 2). Les trois premières phases consistent à préparer l'aménagement de la région marine et sont qualifiées de « préparatoires ». Les quatre dernières phases consistent à aménager la région marine et à mettre en place les actions découlant de la planification. Ces phases se répètent au fil du temps et font intervenir l'aménagement de la région marine, la création d'un plan, la mise en œuvre du plan, l'évaluation du plan et la modification du plan pour en améliorer l'efficacité et la pertinence.

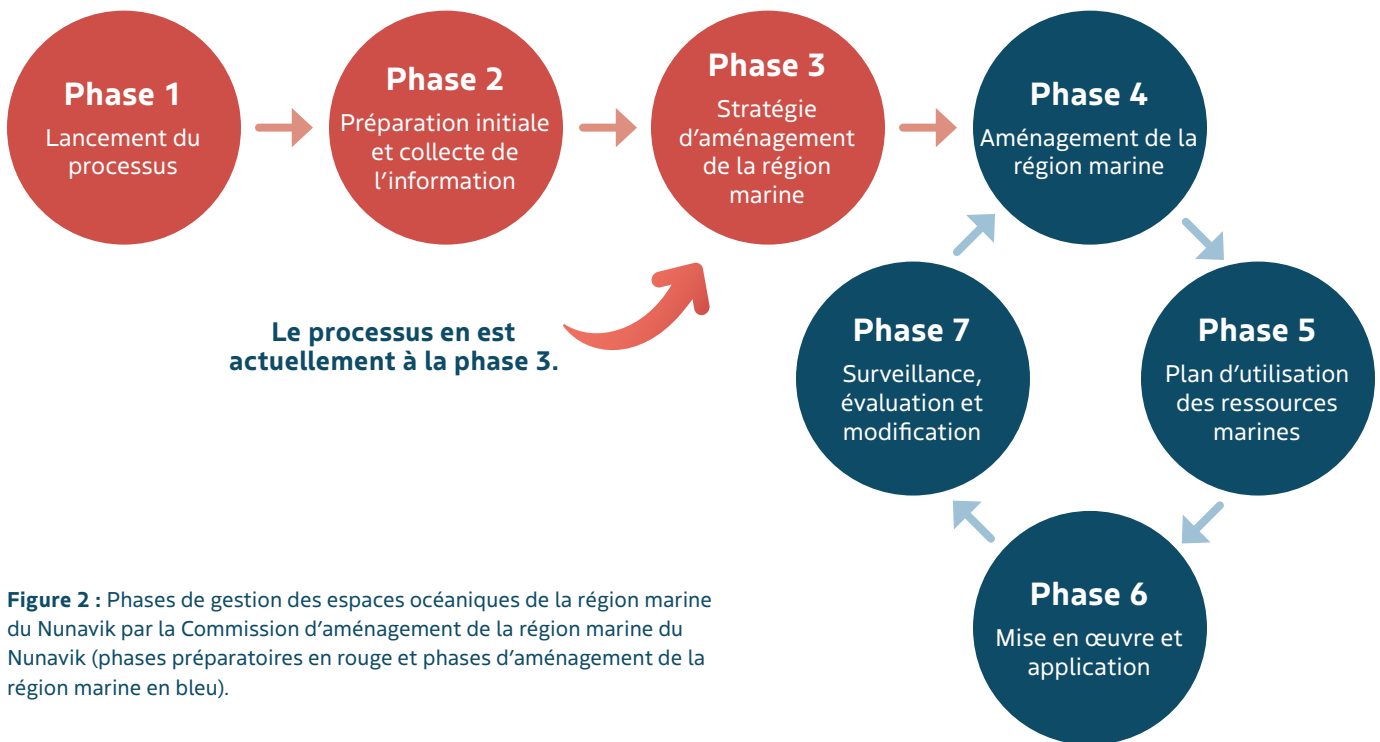


Figure 2 : Phases de gestion des espaces océaniques de la région marine du Nunavik par la Commission d'aménagement de la région marine du Nunavik (phases préparatoires en rouge et phases d'aménagement de la région marine en bleu).

Les sept phases sont décrites ci-dessous :

Phase 1 - Lancement du processus

a CARMN a été mise en place lors de la signature de l'ARTIN par le gouvernement du Canada, le gouvernement du Nunavut et Makivik, le 1^{er} décembre 2006. L'ARTIN est entré en vigueur le 10 juin 2008. Le conseil d'administration de la CARMN a été formé en 2009 et a tenu sa première réunion en 2010.

À titre d'institution gouvernementale, la CARMN est un conseil d'administration conjoint par l'entremise duquel Makivik et les gouvernements du Canada et du Nunavut exercent une cogestion des terres, des eaux et des ressources, y compris la faune, pour le bien de l'ensemble des Nunavimmiut.

“La société Makivik est le représentant légal des Inuits du Nunavik. Elle est responsable d'administrer les terres des Inuits du Nunavik de même que les fonds octroyés par le gouvernement du Canada. Les Nunavimmiut sont les personnes vivant au Nunavik, y compris les Inuits et les non-Inuits.”

Phase 2 - Préparation initiale et collecte de l'information

Les données et les informations constituent la base de l'aménagement de la région marine. Dans le contexte de la région marine du Nunavik, cette étape suppose la recherche et l'application des connaissances provenant de diverses sources, y compris l'Inuit Qaujimagatuqangit, les connaissances locales, les articles universitaires et les orientations, de même que les sources gouvernementales et celles de l'industrie. Dans le but d'établir une compréhension commune, la CARMN a réalisé une collecte de données (2011-2014), une carte cadastrale de l'utilisation et de l'occupation (2011-2016), un atlas de la région marine du Nunavik (2018-2019) ainsi qu'une analyse des zones d'utilisation principale (2019-2020).

La CARMN améliorera et actualisera sa compréhension de la région marine du Nunavik par l'apprentissage continu tout au long du processus d'aménagement.

L'aménagement de la région marine repose sur des structures claires et des processus transparents. Entre 2020 et 2024, la CARMN a doté les postes vacants, renouvelé et simplifié ses procédures d'opération et ses politiques internes, mis à jour ses règlements et ses politiques de gouvernance et déployé un éventail de ressources en ligne et numériques, y compris le portail d'information en ligne et l'application CARMN.

Phase 3 - Stratégie d'aménagement de la région marine

Le processus en est actuellement à la phase 3.

La CARMN est chargée de déterminer les politiques et les objectifs de planification généraux, de même que les priorités en matière de conservation, d'exploitation et d'utilisation des eaux salées, des îles et des ressources de la région marine du Nunavik (ARTIN 6.2.2(a), 6.4.1(a)). La CARMN a rédigé une ébauche de ces documents et travaille actuellement à les valider avec les partenaires de planification, en s'assurant entre autres qu'ils reflètent les opinions des Nunavimmiut et tout particulièrement les valeurs et les besoins des Inuits du Nunavik. Une fois adoptés, ces politiques, priorités et objectifs de planifications généraux formeront la stratégie d'aménagement de la région marine. Cette stratégie guidera la création du plan d'utilisation des ressources marines de la région marine du Nunavik. Les principes en matière d'aménagement, énoncés dans l'ARTIN, guideront l'élaboration de la stratégie et du plan (ARTIN 6.2.1) (Figure 3).



Figure 3 : Relation imbriquée entre les principes en matière d'aménagement de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik, la stratégie d'aménagement de la région marine et le plan d'utilisation des ressources marines pour la région marine du Nunavik.

La concertation pour l'élaboration conjointe de la stratégie d'aménagement de la région marine comprend les éléments suivants :

- **2023** : Une tournée des communautés pour leur présenter la CARMN et écouter leurs opinions concernant la région marine du Nunavik.
- **2024-2025** : Sondages sur la stratégie d'aménagement de la région marine pour faire approuver l'ébauche du contenu de la stratégie. Les commentaires reçus durant la tournée des communautés de 2023 ont guidé la création des sondages.
 - ~ Un sondage ciblé a été réalisé en personne auprès d'experts en milieu marin ainsi que d'aînés et de personnes qui pratiquent la récolte.
 - ~ Un sondage public a été mis à disposition de tous les Inuits du Nunavik et autres Nunavimmiuts, ainsi qu'aux autres personnes qui s'intéressent à la région marine du Nunavik.
 - ~ Un sondage auprès des organisations est partagé avec un vaste éventail d'organismes, y compris les organisations de revendication territoriale, l'industrie et les entreprises, le gouvernement, le milieu universitaire et les organisations non gouvernementales.
- **2025** : Visites des communautés en personne pour faire approuver l'ébauche du contenu de la stratégie et pour explorer plus en profondeur le rôle que les Nunavimmiut souhaitent jouer en regard des possibilités, des défis et des priorités dans la région marine du Nunavik.

Phase 4 - Aménagement de la région marine

Un travail de concertation permanent avec les partenaires de planification est essentiel à la réussite de l'aménagement de la région marine. La CARMN collaborera avec les partenaires de planification pour s'assurer qu'ils participent au projet tout au long de la phase d'aménagement de la région marine. L'aménagement de la région marine exige une analyse de la situation actuelle dans la région marine du Nunavik et de ses tangentes futures possibles (p. ex., qui se trouve dans la région, que font ces personnes et où s'établissent-elles?), une exploration des conflits et des compatibilités entre les activités et une réflexion sur la coordination des activités actuelles et futures. Les plans d'utilisation des ressources marines seront élaborés avec les partenaires de planification et approuvés par ceux-ci.

Phase 5 - Plan d'utilisation des ressources marines

En vertu de l'ARTIN, la CARMN est chargée d'établir les éléments suivants du plan d'utilisation des ressources marines :

- Objectifs et lignes directrices pour orienter l'utilisation et la mise en valeur des ressources dans la région marine du Nunavik, à court terme et à long terme (ARTIN 6.2.2(b), 6.3.1, 6.4.1(b), 6.5.1)
- Objectifs, buts et variables spécifiques en matière d'aménagement applicables aux régions d'aménagement de la région marine du Nunavik (ARTIN 6.4.4(b)).

Une fois une ébauche satisfaisante du plan d'utilisation des ressources marines rédigée, elle sera présentée au ministre du gouvernement fédéral responsable des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et au gouvernement du Nunavut responsable des ressources renouvelables. Les ministres pourraient formuler des commentaires qui exigent une révision de l'ébauche du plan. Selon la nature de ces commentaires, la CARMN peut intégrer les modifications à l'ébauche du plan d'utilisation des ressources marines ou tenir de nouvelles consultations avec les partenaires de planification. Une fois l'accord des ministres fédéral et territorial obtenu, le plan est présenté au cabinet et au Conseil exécutif pour approbation.

Phase 6 - Mise en œuvre et application

La CARMN mettra en œuvre le plan d'utilisation des ressources marines approuvé, de concert avec ses partenaires de planification.

La CARMN et les gouvernements du Canada et du Nunavut jouent les rôles clés suivants :

La CARMN est chargée :

1. D'examiner toutes les propositions de projet de mise en valeur et d'activités dans la région marine du Nunavik pour déterminer si elles correspondent à l'esprit du plan d'utilisation des ressources marines.
2. De faire suivre toutes les propositions de projet, accompagnées des décisions et de toute recommandation, aux organismes fédéraux et territoriaux appropriés.

Les organismes fédéraux et territoriaux sont chargés de réaliser leurs activités et de régler leur fonctionnement dans le respect du plan d'utilisation des ressources marines. Ces responsabilités sous-entendent :

- De n'accorder de permis ou d'autorisations que pour les projets de mise en valeur et les activités dans la région marine du Nunavik qui correspondent à l'esprit du plan d'utilisation des ressources marines ou de n'accorder de permis ou d'autorisations qu'en les assortissant de conditions qui rendraient conformes au plan les projets de mise en valeur et les activités.
- Entreprendre leurs propres travaux d'une manière qui correspond à l'esprit du plan d'utilisation des ressources marines.

L'ARTIN exige que les gouvernements fédéral et territorial n'accordent de permis et d'autorisations que dans le respect du plan d'utilisation des ressources marines. En appliquant les exigences relatives aux permis et aux autorisations, les organismes fédéraux et territoriaux appliqueront indirectement l'ARTIN.

Phase 7 - Surveillance, évaluation et modification

La CARMN surveillera la mise en œuvre du plan d'utilisation des ressources marines et évaluera son efficacité à atteindre les buts et objectifs fixés pour la région marine du Nunavik. Le plan d'utilisation des ressources marines sera modifié pour s'assurer qu'il demeure pertinent.



AVEC QUI LA CARMN COLLABORERA-T-ELLE?

L'ARTIN mentionne que l'objectif du plan d'utilisation des ressources marines consiste à protéger et à promouvoir le bien-être actuel et futur des résidents, des communautés et des utilisateurs de la région marine du Nunavik, en tenant compte des intérêts de l'ensemble des Canadiens, ainsi qu'à protéger et, au besoin, à restaurer l'intégrité environnementale de la région marine du Nunavik (ARTIN 6.3.2). L'aménagement de la région marine du Nunavik touche potentiellement un grand nombre de personnes, de communautés, d'organismes, de gouvernements et d'industries.

La valeur réelle de l'aménagement de la région marine réside dans sa capacité à rassembler un éventail d'intérêts qui recoupent tous le milieu marin d'une certaine façon. En coordonnant les différents groupes et en facilitant les échanges entre eux, l'aménagement de la région marine aide les divers groupes à inscrire leurs activités et leurs décisions dans un contexte plus large tout en guidant l'ensemble des intervenants vers l'atteinte de buts communs.

La CARMN s'engage à communiquer et à composer avec ce vaste éventail d'intérêts tant qu'il sera humainement possible de le faire. Les partenaires de planification comprennent, sans toutefois s'y limiter :

Nunavimmiut

L'objectif de l'ARTIN est d'encourager le développement autocentré de même que le bien-être culturel et social des Inuits du Nunavik (ARTIN 23.1.1(b)). L'aménagement de la région marine du Nunavik est un outil prévu par l'ARTIN pour répondre à cet objectif. Plus précisément, l'ARTIN exige que l'aménagement de la région marine du Nunavik :

- Porte une attention particulière à la protection et à la promotion du bien-être actuel et futur des Inuits du Nunavik (ARTIN 6.2.1(b));
- Tienne compte des buts et objectifs des Inuits du Nunavik en ce qui a trait aux terres des Inuits du Nunavik (ARTIN 6.8.2);
- Considère les priorités et facteurs culturels (ARTIN 6.2.3 (c), 6.3.1(h)); et
- Prenne en compte le mode de communication oral et le processus décisionnel traditionnels des Inuits du Nunavik (ARTIN 6.4.18(a)).

Conformément à l'ARTIN, la fonction principale des terres des Inuits du Nunavik, qui incluent la région marine du Nunavik, est de soutenir l'économie des Inuits du Nunavik de manière autonome et en accord avec leurs aspirations, leurs besoins sociaux et culturels (ARTIN 9.1). Dans cet esprit, l'ARTIN exige que le plan d'utilisation des ressources marines reflète les priorités et valeurs des résidents (ARTIN 6.2.1(c)). La CARMN reconnaît que la perspective des personnes qui vivent au Nunavik, Inuits comme non-Inuits, est précieuse et que leur participation au processus d'aménagement de la région marine est essentielle. La CARMN veillera à offrir aux Nunavimmiut des occasions de participer dans le respect de leur culture et de leur rapport au temps.

Peuples autochtones et administrations dont les droits se chevauchent et sont partagés

La CARMN travaillera de concert avec les autres organismes, y compris les gouvernements autochtones et les autres institutions gouvernementales, pour veiller à ce que les ententes et engagements actuels concernant les intérêts qui se chevauchent et les droits partagés soient respectés. Par exemple, la CARMN travaillera de concert et de façon égalitaire avec la Commission d'aménagement de la région marine d'Eeyou dans les zones conjointes d'intérêts partagés (ARTIN, chapitre 28).

Institutions gouvernementales rattachées à l'ARTIN

En plus de la CARMN, les autres institutions gouvernementales créées en vertu de l'ARTIN comprennent la Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions et le Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Nunavik. Les travaux de la CARMN sont complémentaires à leurs travaux et la Commission continuera de les consulter pour s'assurer que les processus sont simplifiés et coordonnés (ARTIN 6.2.1(f), 6.8.1, 5.2.3 (j), 5.2.4(b), 5.2.6).

Organisations de revendication territoriale

L'Inuit Nunangat est la terre natale des Inuits du Canada. Cette terre comprend le Nunavik, la région désignée des Inuvialuit, le Nunavut et le Nunatsiavut. De vastes portions sont cogérées par les Inuits et les gouvernements fédéral, provincial et territorial par l'intermédiaire de régimes de gestion des terres et des ressources établis dans le cadre de cinq accords exhaustifs de revendication territoriale des terres de la Couronne par les Inuits. En plus de l'ARTIN, ces ententes comprennent la Convention définitive des Inuvialuit, l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, la Convention de la baie James et du Nord québécois et l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador. La CARMN consultera les organisations inuites responsables de l'administration de ces ententes, y compris Makivik à titre de représentant des Inuits du Nunavik. La CARMN travaillera également avec plusieurs organisations créées en vertu de ces accords ou les appuyant, y compris celles responsables du patrimoine et de la culture, de l'éducation, de la planification de la gestion des terres, de l'examen des répercussions et de la gestion de la faune.

De plus, la CARMN consultera les organisations de revendication territoriale voisines pour s'assurer de prendre en compte leurs politiques et priorités.

Organismes gouvernementaux

Selon l'ARTIN, les ministères et organismes appropriés sont responsables de la mise en œuvre du plan d'utilisation des ressources marines une fois approuvé, selon la compétence (ARTIN 6.1.2, 6.5.9). La région marine du Nunavik relève de la compétence des gouvernements du Canada et du Nunavut, et la CARMN travaillera en étroite collaboration avec son personnel pour mettre le plan en action. Comme l'a précisé l'ARTIN, un processus d'aménagement efficace exige la participation active des gouvernements du Canada et du Nunavut (ARTIN 6.2.1(g)). Cette collaboration est essentielle à la création d'un plan d'utilisation des ressources marines au contenu robuste que toutes les parties appuient. La CARMN reconnaît que la région marine du Nunavik est utilisée par d'autres organismes gouvernementaux et précieuse à leurs yeux et à ceux des personnes qu'ils représentent, y compris les gouvernements provincial, territorial et autochtone, de même que les gouvernements régionaux et locaux à l'intérieur et à l'extérieur du Nunavik. La CARMN s'assurera de maintenir un dialogue ouvert avec les autorités concernées pour garantir un plan d'utilisation des ressources marines qui tient compte de leurs perspectives.

Établissement d'enseignement et projets de recherche

Les universités, les gouvernements, l'industrie ainsi que d'autres acteurs ont mené des recherches intensives dans l'Arctique. Ces groupes seront, selon toute vraisemblance, des parties prenantes clés tout au long du processus d'aménagement de la région marine. Le partage de données, de connaissances et d'informations pertinentes à la région marine du Nunavik contribuera à l'élaboration d'un plan d'utilisation des ressources marines éclairé.

Organisations non gouvernementales (ONG)

Les ONG joueront un rôle important dans la création du plan d'utilisation des ressources marines de la région marine du Nunavik. Des organisations comme le Conseil circumpolaire inuit, Inuit Tapiriit Kanatami et Pauktuutit Inuit Women of Canada offrent des perspectives inuites inestimables. Les partenariats avec les organismes maritimes actuels, comme Tasiujaquiaqmiut Sheewetaganopoi Consortium, favorisent une communication et une collaboration interculturelles aux compétences croisées tout en fournissant des moyens connus et éprouvés d'interagir avec un vaste éventail de partenaires de planification.

Industries et développement économique

De nombreuses activités d'une diversité de secteurs tirent parti des ressources maritimes de la région marine du Nunavik comme les pêches, le transport et le tourisme. Des travaux de concertation avec un éventail complet d'industries exploitant la région marine du Nunavik seront essentiels tout au long du processus d'aménagement, et la CARMN entend profiter de leurs connaissances et de leur expérience. L'ARTIN exige que le plan d'utilisation des ressources marines prévoie des mesures pour la mise en valeur et l'utilisation de la région marine du Nunavik (ARTIN 6.2.1(e)) et prend en considération les éléments suivants :

- Les possibilités et les besoins sur le plan économique (ARTIN 6.2.3(a), 6.3.1(c));
- Les ressources naturelles et les habitudes existantes en matière d'utilisation de ces ressources (ARTIN 6.3.1(b));
- Les services et les corridors de transport et de communication (6.3.1(d));
- Les besoins énergétiques, les sources d'énergie et leur disponibilité (6.3.1(e)).

De plus, une variété d'organisations autochtones et locales, ainsi que d'organismes gouvernementaux travaillent à la promotion du développement économique dans le Nord. Ces groupes contribuent concrètement à l'élaboration et à la mise en œuvre du processus d'aménagement de la région marine.

Grand public

La CARMN reconnaît que l'aménagement de la région marine du Nunavik doit tenir compte des intérêts de l'ensemble des Canadiens (ARTIN 6.2.1(b)). Le plan d'utilisation des ressources marines doit convenir à toutes les personnes qui ont des intérêts dans les zones concernées par le plan. La CARMN donnera l'occasion au public de bonifier son travail et de contribuer au processus global de concertation.

L'ARTIN stipule que la CARMN doit s'efforcer de coordonner l'exercice de ses attributions avec les institutions des régions adjacentes (ARTIN 6.4.21). La CARMN identifiera constamment de nouveaux intervenants ou de nouvelles personnes intéressées par l'aménagement de la région marine et sollicitera leur participation tout au long du processus. Si vous ou votre organisation souhaitez y participer, veuillez communiquer avec nous (admin@nmrpc.ca).

QUAND ET COMMENT LA CARMN SOLLICITERA-T-ELLE LA COLLABORATION?

Les activités de consultation ont été amorcées en 2023 pour s'assurer que les partenaires de planification soient mis à contribution le plus tôt possible. La CARMN continuera de tenir les partenaires de planification informés de l'aménagement de la région marine du Nunavik afin de favoriser la transparence tout au long du processus.

Plusieurs méthodes seront utilisées pour consulter les parties prenantes et communiquer avec elles :

- Conférences et ateliers en personne
- Webinaires
- Mises à jour en ligne sur le site Web de la CARMN (nmrhc.ca), le portail d'information en ligne (PIL) et l'application (NMRPCconnect)
- Rencontres individuelles
- Présence de la CARMN aux réunions des partenaires de planification
- Sondages
- Infolettres
- Groupes consultatifs
- Médias sociaux comme Facebook et Instagram

Le tableau 1 présente les méthodes et l'échéancier prévus pour les consultations. Différents canaux de communication seront utilisés pour favoriser une concertation inclusive et pour encourager la participation à grande échelle.

Tableau 1 : Échéancier et méthodes de consultation de la Commission d'aménagement de la région marine du Nunavik (CARMN)

Extrait servant à l'aménagement/consultation	But/sujets	Échéancier
Tournée des communautés : Amorce de la démarche de concertation	<ul style="list-style-type: none"> • Visite des communautés du Nunavik et de Chisasibi pour leur présenter la CARMN et écouter leurs opinions concernant la région marine du Nunavik. 	Hiver 2023
Sondages sur la stratégie d'aménagement de la région marine	<ul style="list-style-type: none"> • Solliciter l'approbation de l'ébauche du contenu de la stratégie d'aménagement de la région marine par les partenaires de planification et en apprendre davantage sur les priorités, les possibilités et les défis dans la région marine du Nunavik. • Découvrir les moyens que les Nunavimmiut privilégient pour la collaboration. • Partage des résultats du sondage ciblé avec les répondants au sondage par courriel ou par la poste et par l'entremise de publications en ligne. • Publication en ligne des résultats des sondages publics et auprès des organisations. 	Sondage ciblé : Hiver à printemps 2024 Sondage public : Automne 2024 à printemps 2025 Sondages auprès des organisations : Printemps à été 2025

Extrant servant à l'aménagement/consultation	But/sujets	Échéancier
Tournée des communautés : Ateliers sur le bien-être	<ul style="list-style-type: none"> • Visiter les communautés du Nunavik et de Chisasibi pour solliciter l'approbation du contenu de la stratégie d'aménagement de la région marine par les partenaires de planification; mieux cerner les priorités, les possibilités et les défis dans la région marine du Nunavik; discuter du sens que donnent les Nunavimmiut à la promotion du bien-être. • Conclusions de la tournée partagées en ligne. 	Hiver à printemps 2025
Stratégie d'aménagement de la région marine	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser l'ébauche de la stratégie d'aménagement de la région marine pour examen et commentaires. • Mettre à jour le document en y intégrant les commentaires reçus et le soumettre pour approbation. 	Automne 2025
Conférence sur l'aménagement de la région marine	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des présentations et favoriser le dialogue entre les partenaires de planification en vue de cerner les intérêts communs de même que les conflits potentiels au sein de la région marine du Nunavik. 	Hiver 2026
Activité de concertation portant sur la première ébauche du plan d'utilisation des ressources marines	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser la première ébauche du plan d'utilisation des ressources marines pour examen et commentaires. • Visiter les communautés des Inuits du Nunavik pour présenter la première ébauche du plan. 	Hiver 2027
Activité de concertation portant sur la deuxième ébauche du plan d'utilisation des ressources marines	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser la deuxième ébauche du plan d'utilisation des ressources marines pour examen et commentaires. • Tenir une conférence en personne pour consulter les partenaires de planification au sujet du plan en cours d'élaboration. 	Hiver 2028
Activité de concertation portant sur la troisième ébauche du plan d'utilisation des ressources marines	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser la troisième ébauche du plan d'utilisation des ressources marines pour examen et commentaires. 	Hiver 2029
Audiences publiques portant sur la dernière ébauche du plan	<ul style="list-style-type: none"> • Visiter les communautés des Inuits du Nunavik pour tenir des audiences publiques portant sur la dernière ébauche du plan. 	Hiver 2030
Faire approuver l'ébauche du plan d'utilisation des ressources marines	<ul style="list-style-type: none"> • Soumettre une ébauche du plan et un rapport écrit des audiences publiques aux gouvernements du Canada et du Nunavut. • Rendre le plan accessible au public, tel que soumis. 	Automne 2030
Réviser l'ébauche du plan d'utilisation des ressources marines	<ul style="list-style-type: none"> • Au besoin, réviser l'ébauche du plan en fonction des motifs écrits des gouvernements du Canada et du Nunavut. 	
Adoption et mise en œuvre du plan d'utilisation des ressources marines	<ul style="list-style-type: none"> • Aviser les partenaires de planification de l'adoption et de la publication du plan d'utilisation des ressources marines et des pièces justificatives. • Rendre le plan d'utilisation des ressources marines accessible au public. 	
Surveillance et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la mise en œuvre et la surveillance, conformément au processus d'aménagement de la région marine. 	À partir de la date d'adoption du plan d'utilisation des ressources marines et de façon continue



Crédit photo : Michelle Valberg

VOS OPINIONS ET COMMENTAIRES

Tous les commentaires reçus durant les travaux de concertation seront considérés et pris en compte dans le processus décisionnel. La CARMN répondra de façon générale aux opinions exprimées, puisqu'elle comprend que ce partage est essentiel à la réussite du processus d'aménagement de la région marine et qu'il est de son devoir de préserver la transparence. Ses réponses seront communiquées au moyen de différents outils, notamment le site Web et l'application de la CARMN, les infolettres et les médias sociaux. La CARMN produira aussi un résumé des activités de concertation lorsqu'elle le jugera approprié. Tout au long du processus, la CARMN fournira des mises à jour sur son avancement et mettra en lumière les interventions des partenaires de planification qui ont influencé les résultats.

La CARMN reconnaîtra les cas où des points de vue différents ont mené à un consensus, où des compromis ont été nécessaires et où des contraintes ont pu empêcher les changements souhaités. Les commentaires peuvent ne pas se solder par des modifications à l'ébauche du plan pour toutes sortes de raisons, comme des questions légales ou des facteurs ayant préséance. Toutes les parties concernées doivent comprendre que tout plan est susceptible de ne pas satisfaire les intérêts de tous, et qu'une certaine dose de compromis peut être nécessaire.

Il est important de préciser que la CARMN mène des activités de concertation dans le but premier d'élaborer un plan pertinent et efficace qui tient compte des orientations exprimées dans le cadre de ses consultations.

COMMENT LES DÉCISIONS SONT-ELLES PRISES?

La CARMN est dotée d'une structure de gouvernance pour le processus de planification qui favorise une prise de décisions éclairée et transparente (Figure 4). Dans un premier temps, des consultations permanentes sont menées par le personnel de la CARMN pour comprendre la gamme complète d'intérêts et de priorités dans la région marine du Nunavik. Ensuite, le personnel formule des recommandations en se basant sur les avis reçus durant les activités de concertation. Le travail du personnel est influencé par un vaste éventail d'informations, y compris l'Inuit Qaujimajatuqangit et les connaissances locales, universitaires, de l'industrie et du gouvernement. Par la suite, le conseil d'administration de la CARMN prend des décisions en réponse aux recommandations présentées par le personnel. Afin de demeurer imputable, la CARMN fait ensuite rapport aux partenaires de planification par divers canaux, y compris, sans toutefois s'y limiter, des ébauches nouvelles ou révisées pour examen et commentaires du public, des présentations aux groupes consultatifs et des mises à jour et présentations en ligne.

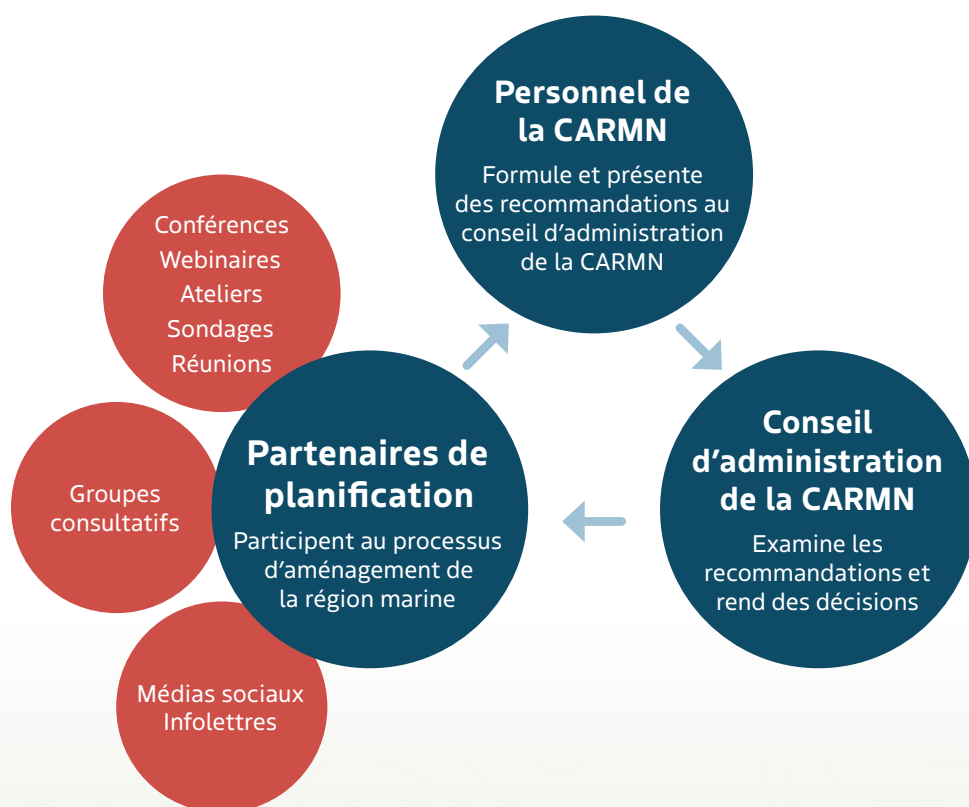


Figure 4 : Structure de gouvernance de la Commission d'aménagement de la région marine du Nunavik (CARMN).

Tous les partenaires de planification participent au processus décisionnel. Il est reconnu que Makivik jouera un rôle clé à titre d'organisme représentant les Inuits du Nunavik et signataire de l'ARTIN. La CARMN étudie actuellement la possibilité de créer des groupes consultatifs et sollicitera l'avis des partenaires de planification au fur et à mesure que les choses avanceront.

MISES À JOUR SUR LA STRATÉGIE DE CONCERTATION

L'aménagement de la région marine est un projet intrinsèquement dynamique et évolutif. Alors que la CARMN avance dans le processus, il est possible que des changements soient apportés au contenu de ce document pour tenir compte des opinions des partenaires de planification et pour garantir leur pleine participation à l'atteinte des objectifs généraux de l'aménagement de la région marine. Toute révision importante du document sera examinée par le conseil d'administration de la CARMN et communiquée aux partenaires de planification.

POUR CONTRIBUER

Si vous souhaitez contribuer au processus d'aménagement de la région marine du Nunavik, téléchargez l'application de la CARMN, suivez la CARMN sur Facebook ou sur Instagram, visitez le portail d'information en ligne de la CARMN ou communiquez avec la CARMN à admin@nmrpc.ca.

Les dispositions de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik (ARTIN) ont préséance sur toute autre information ou interprétation contenue dans le présent document. En cas de conflit, les dispositions de l'ARTIN prévalent.

L'aménagement de la région marine du Nunavik ne limite pas les droits des bénéficiaires inuits du Nunavik qui sont protégés par l'ARTIN, la Convention de la baie James et du Nord québécois ou la Loi constitutionnelle.





